

## ***Réunion de Conseil Municipal***

***Mardi 22 mars 2022***

**Présents** : Véronique BARTHOULOT, Jean-Pierre CALI, David CHATELAIN, Jérôme CHEVALIER, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, David PRETTE, Thomas TOURNIER, et Franck VILLEMAIN

**Excusés** : Emilie OUDOT donne procuration à Jérôme CHEVALIER

Myriam CAILLE donne procuration à Franck VILLEMAIN

Franck DOMECH donne procuration à Vanessa GUINCHARD

Bernard BROGNARD, Sylvain LAURENT et Charles MONNET

**Secrétaire de séance** : Véronique BARTHOULOT

---

### **1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 23 février 2022 :**

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 23 février 2022 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **2. Approbation des Comptes de Gestion 2021 :**

Les comptes de Gestion 2021 relatifs aux budgets :

- ◇ Communal
- ◇ Forêt
- ◇ Commerce
- ◇ Lotissement le Tacot / Bas du Parc
- ◇ Lotissement Aux Echanges

Sont approuvés à l'unanimité par l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

### **3. Approbation des comptes Administratifs 2021 :**

Après présentation, *Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote*, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les comptes administratifs 2021 :

- ◇ Communal
- ◇ Forêt
- ◇ Lotissement « Le tacot/Bas du Parc »
- ◇ Commerce
- ◇ Lotissement « Aux Echanges »

dont les résultats sont conformes aux Comptes de Gestion de Monsieur le receveur Municipal.

### **4. Affectation des résultats 2021 :**

Au vu des Comptes Administratifs 2021, le Conseil Municipal décide d'affecter et de reporter les résultats aux budgets 2022 comme suit :

BUDGET COM	FR 002	290 902.89 €
	IR 001	163 660.44 €
BUDGET FORET	FR 002	17 326.50 €
	ID 001	6 373.85 €
	IR 1068	7 563.85 €
BUDGET COMMERCE	FD 002	8 635.56 €
	ID 001	4 778.22 €
BUDGET LTT (Le Tacot/Bas du Parc)	FR 002	91 412.19 €
	ID 001	88 869.63 €
BUDGET LTT (Aux Echanges)	FR 002	50 000.00 €
	ID 001	74 522.65 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces reports et affectation de résultat.

### **5. Vote des 2 taxes :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur une éventuelle augmentation des 2 taxes au profit de la commune.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2022.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition,

Les taux pour 2022 sont :

- ° Taxe foncière bâti : 30.71 %
- ° Taxe foncière non bâti : 25.18 %

## **6. Vote des Budgets 2022 :**

Après lecture et présentation par Monsieur le Maire, les budgets 2022 ci-dessous ont été votés à l'unanimité par le Conseil Municipal :

- ◇ Communal
- ◇ Forêt
- ◇ Lotissement « Le tacot/Bas du Parc »
- ◇ Commerce
- ◇ Aux Echanges

## **7. Reversement par le SYDED d'une fraction de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité :**

Le Comité Syndical du SYDED, lors de ses séances du 02 avril 2021 et du 17 décembre 2021, a délibéré pour prendre les décisions suivantes :

- Appliquer à la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) perçue en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, le coefficient multiplicateur de 8,5 à compter du 01 janvier 2022, sur le territoire de ses communes membres, dont la population totale recensée par l'INSEE est inférieure ou égale à 2000 habitants ;
- Reverser à toutes ses communes membres en lieu et place desquelles il perçoit la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), une fraction égale à 25 % du montant de taxe perçue sur leur territoire respectif, sous réserve que ces communes prennent une délibération concordante à celle du SYDED, et ce avant le 01 juillet pour application au 01 janvier de l'année suivante.

Considérant les décisions du SYDED et conformément aux dispositions prévues au dernier alinéa de l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités

Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter le reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction égale à 25 % du montant de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) perçue sur le territoire de la commune, et ce, à compter du 01 janvier 2023,
- De donner délégation à Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

### **8. Demande de subventions pour la sécurisation de l'accès au lieu-dit « Les Bataillots » :**

Dans sa séance du 06 juillet 2021, le Conseil Municipal a validé le choix de l'entreprise pour la Maîtrise d'Œuvre pour les travaux de sécurisation de l'accès au lieu-dit « Les Bataillots » à l'abord de la RD 437 à Frambouhans. Les travaux consistent à la création d'une voirie débouchant sur la RD 437, garantissant une bonne visibilité.

Le montant du marché est estimé :

- à 43 900 € HT de travaux
- à 2 900 € HT de Maîtrise d'œuvre.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- s'engage à réaliser et à financer les travaux de sécurisation de l'accès au lieu-dit « Les Bataillots » pour un montant de travaux estimé à 43 900 € HT.
- autorise le Maire à financer et à solliciter les subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de pouvoir commencer les travaux.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de l'opération.

### **9. Demande de subventions pour les travaux d'aménagement de sécurité Rue du Bas du Parc :**

Dans sa séance du 06 juillet 2021, le Conseil Municipal a validé le choix de l'entreprise pour la Maîtrise d'Œuvre pour les travaux d'aménagement de sécurité Rue du Bas du Parc. Les travaux consistent à la création de deux plateaux au carrefour de la Rue du Bas du Parc et de la Rue du Crotôt, afin de garantir la sécurité des usagers, automobilistes et piétons.

Le montant du marché est estimé :

- à 26 055 € HT de travaux
- à 4 200 € HT de Maîtrise d'œuvre.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- s'engage à réaliser et à financer les travaux d'aménagement de sécurité Rue du Bas du Parc pour un montant de travaux estimé à 26 055 € HT.
- autorise le Maire à financer et à solliciter les subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de pouvoir commencer les travaux.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de l'opération.

### **10. Demande de subventions pour l'achat de 2 ordinateurs pour le secrétariat de Mairie :**

Monsieur le Maire informe le besoin d'acquérir 2 ordinateurs pour le secrétariat de Mairie. Le montant du devis de l'entreprise OCI est de 1 650.00 € HT, sachant que la mise en route se fera par le technicien de la Communauté de Communes dans le cadre de la convention

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à financer et à solliciter les subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR.

La séance est levée à 22H30.

## CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 22 mars 2022

### Questions diverses

---

**Information n° 1 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il sollicitera les conseillers dans le but de distribuer les cartes électorales.

**Information n° 2 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le comice du plateau de Maiche aura lieu cette année à Frambouhans. La date reste à confirmer par l'association des Jeunes Agriculteurs.